

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2013 - Convocation du 21 novembre 2013  
Compte rendu affiché le 6 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, Mme COIN, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

### Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, M. BUFFARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par M. OLLIVIER, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Remise gracieuse

Un vol avec effraction s'est produit à l'Espace Jeunesse. Le préjudice porte sur le vol de petits matériels et de 520 € en espèces correspondant à la régie d'avance du service Animation Jeunesse.

En accord avec le Trésorier, la collectivité peut renflouer le compte de la régie municipale du même montant, c'est-à-dire accepter une remise gracieuse pour que le régisseur titulaire n'ait pas à combler la somme sur ses propres deniers. Toutefois, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **APPROUVE une remise gracieuse de 520 € et relative à la régie d'avances Animation Jeunesse et conformément aux éléments présentés ci-dessus,**
- **AUTORISE à effectuer les opérations comptables nécessaires,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2013  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/12/2013
- Publication ou affichage le 2/12/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 novembre 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

